

ANNEXE IV
(*article 10*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SYSTÈME DE SIGNAUX LUMINEUX

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent en l'acquisition et l'installation de nouveaux systèmes de signaux lumineux pour les endroits suivants :

1° intersection du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Moncton dans l'arrondissement La Cité

2° intersections à déterminer

CHAPITRE II

PHASES EXCLUSIVES POUR PIÉTONS DE TYPE DÉCOMPTE NUMÉRIQUE

2. Les travaux consistent en l'acquisition et l'installation de phases exclusives pour piétons de type décompte numérique et feux sonores dans les arrondissements suivants :

1° arrondissement La Cité

2° arrondissement Les Rivières

3° arrondissement Sainte-Foy – Sillery

4° arrondissement Charlesbourg

5° arrondissement Beauport

6° arrondissement Limoilou

7° arrondissement La Haute-Saint-Charles

8° arrondissement Laurentien

9° intersections à déterminer

CHAPITRE III

MODERNISATION DES INSTALLATIONS DE SIGNAUX LUMINEUX EXISTANTES

3. Les travaux consistent à améliorer et à moderniser les installations de signaux lumineux dont les équipements sont désuets :

1° remise aux normes des équipements en fonction des normes gouvernementales

2° signalisation des zones scolaires

3° intersection à déterminer

CHAPITRE IV

AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE SIGNAUX LUMINEUX EXISTANTES

4. Les travaux consistent à modifier des installations de signaux lumineux existantes de façon à en améliorer le fonctionnement :

1° projets du Service de l'ingénierie pour des lieux à déterminer ultérieurement

2° équipements pour l'optimisation du gestionnaire artériel

3° équipements de contrôle

4° divers équipements

CHAPITRE V

SERVICES PROFESSIONNELS – SYNCHRONISATION DES SIGNAUX LUMINEUX

5. Les services professionnels sont requis afin de réaliser des études en vue de revoir la synchronisation des signaux lumineux sur diverses artères.

CHAPITRE VI

AMÉLIORATION DE TROIS PORTES D'ENTRÉE À LA CAPITALE NATIONALE

6. Le projet consiste en l'aménagement d'un nouvel accès à la baie de Beauport, au réaménagement d'un tronçon de l'avenue des Hôtels et au réaménagement des bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency dans le quartier Saint-Roch. Les fonds représentent la participation financière de la

Ville de Québec à ces projets et seront versés au ministère des Transports du Québec ou la Commission de la capitale nationale du Québec qui agissent à titre de maître d'œuvre de ces projets en vertu des dispositions d'un protocole d'entente.

CHAPITRE VII

INTERSECTION FORMÉE DU BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE ET DE L'AVENUE BELVÉDÈRE, ARRONDISSEMENT LA CITÉ

7. Les travaux consistent à réaménager l'intersection formée du boulevard René-Lévesque et de l'avenue Belvédère afin d'améliorer la sécurité des piétons.

CHAPITRE VIII

RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LÉBOURGNEUF – TRONÇON OUEST, ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

8. Les travaux consistent à réaménager le tronçon du boulevard Lebourgneuf en boulevard urbain entre le boulevard Robert-Bourassa et le pont de la rivière du Berger.

CHAPITRE IX

AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD ROBERT-BOURASSA, ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

9. Le projet porte sur l'aménagement du boulevard Robert-Bourassa entre le boulevard Lebourgneuf et le boulevard Bastien. Les fonds représentent la participation financière de la Ville de Québec à ce projet et seront versés au ministère des Transports du Québec qui agit à titre de maître d'œuvre du projet en vertu des dispositions du protocole.

CHAPITRE X

RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LÉBOURGNEUF – TRONÇON EST, ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

10. Les travaux consistent à réaménager le tronçon du boulevard Lebourgneuf en boulevard urbain entre le boulevard Pierre-Bertrand et la rue Bouvier.

CHAPITRE XI

EMBAUCHE DE PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL D'APPOINT – PLANIFICATION DU TRANSPORT

11. L'embauche de consultants et du personnel d'appoint est requise en vue de concevoir des projets d'aménagement routier, d'élaborer diverses politiques et de réaliser diverses études en matière de gestion du réseau routier et de contrôle du bruit.

CHAPITRE XII

ACQUISITION DE TERRAINS

12. Le projet consiste à acquérir des terrains requis dans le cadre de la mise en œuvre de divers projets d'aménagement.

CHAPITRE XIII

DIVERSES INTERVENTIONS

13. Les travaux consistent à réaliser divers projets mineurs de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux de stationnement et de signalisation et à acquérir des terrains nécessaires à la réalisation des projets :

TOTAL : 18 439 250,79 \$